

# RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

## 1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Digilink SARL**, domicilié(e) 6 Impasse Ferdinand, 97400, Saint-Denis, désigné ci-après "l'Organisateur".

## 2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 1 x Application Mobile 5 modules (agenda / menu / suggestions / photos / contacts-plans), d'une valeur commerciale unitaire de 1 490 € (frais de création valeur tarif FHT) + 1 an d'abonnement api/digilink.pro inclus d'une valeur commerciale unitaire (prix salon) de 29€ HT \* 12 = 348€ HT, soit une valeur totale de 1838 € HT

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant, seul l'abonnement recommence à courir au bout du 13ème mois (29€ / mois si le gagnant décide de conserver l'usage de l'application mobile.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

## 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est ouvert aux établissements de type : Restaurants, café, Bars, NightClub, Boulangerie, Pizzeria, Foodtruck.

Pour faire parti des participants une demande de devis complète doit être effectuée sur notre site Internet [www.digilink.co](http://www.digilink.co), le nom d'établissement renseigné à ce moment là ce sera l'établissement qui bénéficiera du gain si il est tiré au sort. Le lot n'est pas cessible.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu est réservé aux professionnels du secteur.

#### **4. Frais de participation**

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

#### **5. Modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 08/11/2021 au 01/12/2021.

Une personne peut participer plusieurs fois au présent jeu-concours dans le respect des modalités suivantes :

Une participation maximum par établissement (Défini par un numéro de Siret différent en France)

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant doit compléter une demande de devis sur [www.digilink.co](http://www.digilink.co)

#### **6. Désignation des gagnants**

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le 1<sup>er</sup> décembre 2021

#### **7. Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats seront communiqués le 01/12/2021 sur notre site internet [www.digilink.co](http://www.digilink.co).

#### **8. Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : [www.digilink.co/contrats.html](http://www.digilink.co/contrats.html).

## **9. Communication du règlement**

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.